2023

InteractiveBrokers

GUIDE FISCAL

Plus-values, dividendes, intérêts.
Comment déclarer votre compte Interactive Brokers ?

Par Charlie Bobillier
Directrice juridique chez Zonebourse

zonebourse

Avertissement

Le présent guide a pour objet de présenter la situation applicable au 1er janvier 2023 au regard du droit français.

Les informations contenues dans ce guide sont exclusivement de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne, physique ou morale. Les informations ainsi présentées ne sont pas exhaustives. Il est par ailleurs possible qu'elles ne soient pas exactes ou à jour. En cas de doute, rapprochez-vous du centre des impôts compétent ou consultez un spécialiste habilité à fournir un conseil fiscal.

Zonebourse décline toute responsabilité pour les usages faits des informations contenues dans ce guide.

La reproduction de tout ou partie de ce support sans l'accord préalable exprès de Zonebourse est strictement interdite.

ÉTAPE 1

Déclarer l'existence du compte

Un compte à l'étranger, à déclarer :

- Lors de la première déclaration de revenus suivant l'ouverture du compte
- A chaque déclaration de revenus, tant que le compte est ouvert
- Une dernière fois, l'année de sa clôture

Première déclaration

- Cliquez sur [Déclarations annexes] à l'étape 3 de votre déclaration en ligne
- Cochez la case [Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu ou clos à l'étranger]
- Complétez le formulaire 3916 avec les informations demandées (nom de l'établissement, pays, date d'ouverture, etc.)

Etape 1

SÉLECTIONNER LE FORMULAIRE 3916

Etape 2

SÉLECTIONNER LE FORMULAIRE 3916

Déclarations annexes

☐	Déclaration des revenus fonciers 2022	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB
☐	Déclaration des revenus 2022 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2022 *Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »*	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2022	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2022 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration des revenus 2022 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
☐	Déclaration de retenue à la source - année 2022	N° 2041 E
☑	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France	N° 3916 - 3916 bis
☐	Déclaration des investissements réalisés en 2022 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART
☐	Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086
☐	Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire, emprunteur ou prêteur)	N° 2062

Annuler

Valider

ÉTAPE 2

Déterminer votre plus-value

Interactive Brokers ne fournit pas d'imprimé fiscal unique (IFU)

Tout ce dont vous avez besoin est dans votre Rapport d'activité pour l'année civile concernée

Le détail de vos plus et moins-values par instrument apparait dans la partie Synthèse de la performance réalisée et non réalisée.

Votre plus ou moins-value globale de l'année apparaît à l'intersection de la colonne « Total réalisé » et de la ligne « Total – Tous les actifs »

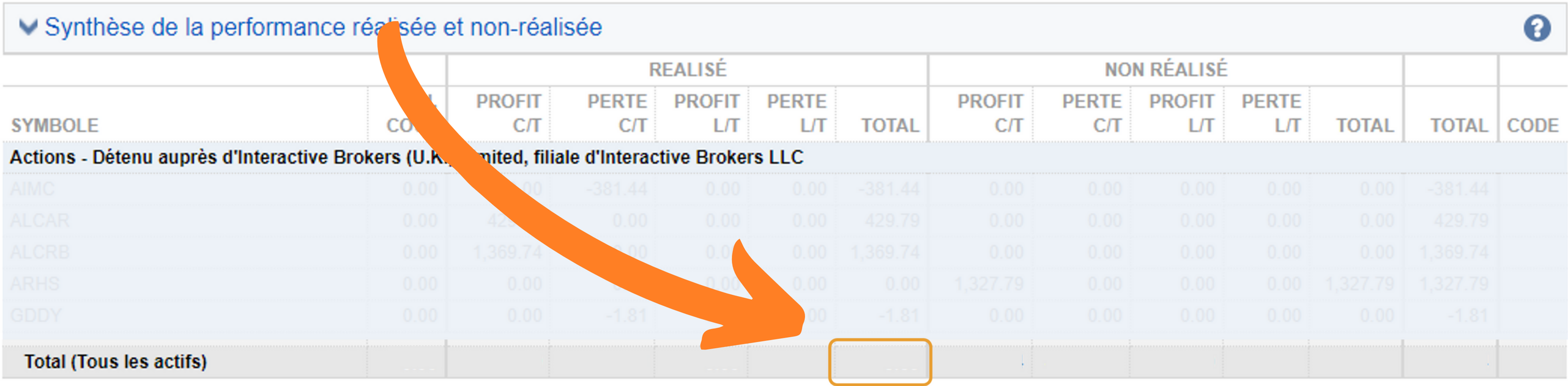

ÉTAPE 3

Déclarer votre plus-value

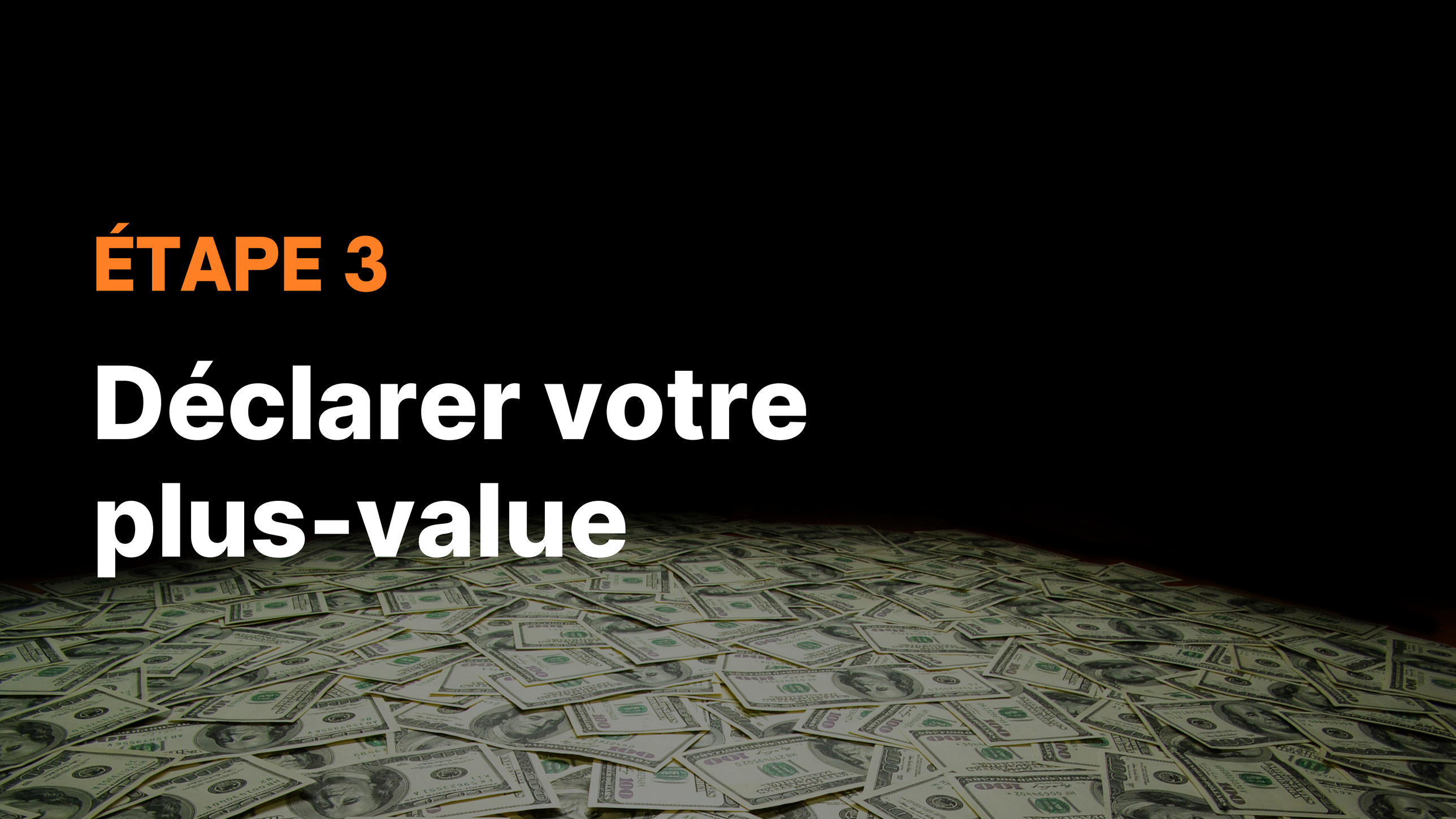

Etape 1

SÉLECTIONNEZ LES FORMULAIRES 2047 ET 2074

Etape 2

SÉLECTIONNEZ LES FORMULAIRES 2047 ET 2074

Déclarations annexes

☐	Déclaration des revenus fonciers 2021	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2021	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB
☑	Déclaration des revenus 2021 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☑	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2021 *Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »*	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2021	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2021 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration des revenus 2021 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
☐	Déclaration de retenue à la source - année 2021	N° 2041 E
☐	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France	N° 3916 - 3916 bis
☐	Déclaration des investissements réalisés en 2021 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART
☐	Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086
☐	Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire, emprunteur ou prêteur)	N° 2062

Annuler

Valider

Formulaire 2074
pour le détail des plus et moins-values

Cette déclaration du détail des PV et MV de l'année doit être réalisé que votre compte soit situé à l'étranger ou en France, dès lors que votre intermédiaire ne calcule pas pour vous votre plus ou moins-value nette annuelle

Lignes 511 à 524

- Calcul détaillé, par titre cédé, des plus et moins-values
- Report en ligne 903 du résultat de la ligne 524

Cadre 10

Rappel, le cas échéant des moins-values réalisées les années précédentes

Cadre 11

- Détermination de la PV ou MV globale de l'année
- Complétez les lignes 1133 du tableau (voir détail page suivante)

Colonnes A à C

Compensez l'intégralité de vos MV de l'année, pour le montant et sur les PV de votre choix.

Si vos MV de l'année sont supérieures à vos PV, vous avez une MV imputable sur les 10 années suivantes, à reporter case 3VH de la déclaration générale.

Dans le cas contraire, passez aux colonnes suivantes.

Colonnes C à E

Imputez vos MV des années précédentes sur le surplus de PV de l'année. Vous n'êtes pas obligé d'imputer l'intégralité de vos MV précédentes.

Reportez la PV subsistante en case 3VG de la déclaration générale.

Colonnes F à H

A ne remplir que si vous optez pour l'imposition de vos PV au barème progressif à la place du PFU de 30% (case 2OP de la déclaration générale).

Indiquez ici vos abattements pour durée de détention, en vous aidant au besoin du formulaire 2074-ABT.

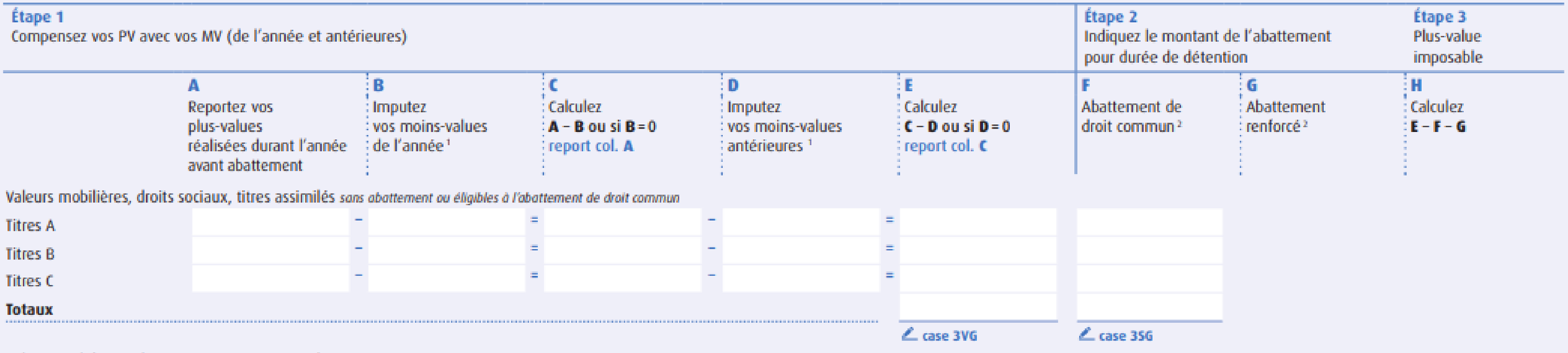

	Étape 1 Compensez vos PV avec vos MV (de l'année et antérieures)					Étape 2 Indiquez le montant de l'abattement pour durée de détention		Étape 3
	A Reportez vos plus-values réalisées durant l'année avant abattement	**B** Imputez vos moins-values de l'année [1]	**C** Calculez **A** − **B** ou si **B** = 0 report col. **A**	**D** Imputez vos moins-values antérieures [1]	**E** Calculez **C** − **D** ou si **D** = 0 report col. **C**	**F** Abattement de droit commun [2]	**G** Abattement renforcé [2]	**H** Calculez **E** − **F** − **G**
1133	Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés *sans abattement ou éligibles à l'abattement de droit commun*							
	Titres A							
	Titres B							
	Titres C							
	Totaux				case 3VG		case 3SG	

Formulaire 2047
Cadre 3

Déclarez le revenu étranger et n'oubliez pas de le reporter sur la déclaration générale

La plus-value générée sur votre compte IB est un revenu de source étrangère, d'où le recours au formulaire 2047. Le montant doit être déclaré en euros, converti si besoin au taux en vigueur à la date d'encaissement.

Il doit ensuite être reporté sur la déclaration 2042 C, dans les cases indiquées.

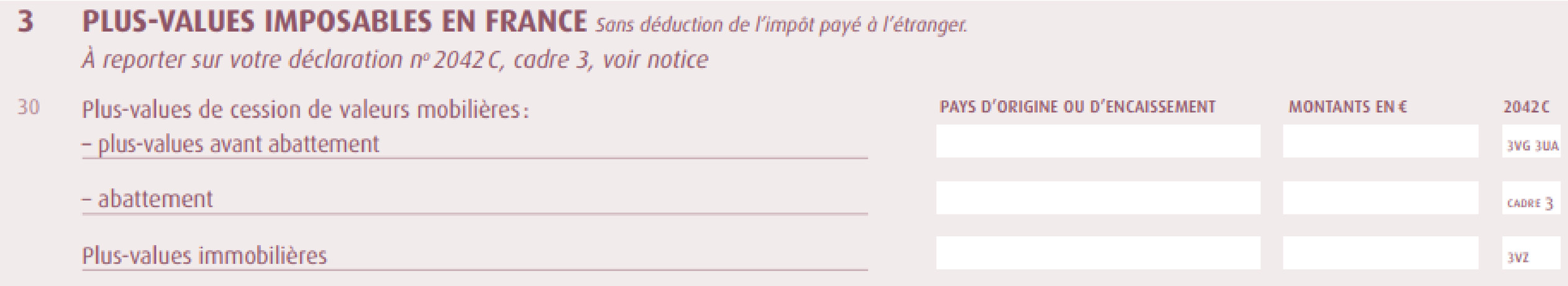

3 **PLUS-VALUES IMPOSABLES EN FRANCE** *Sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.*

À reporter sur votre déclaration n° 2042 C, cadre 3, voir notice

		PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042 C
30	Plus-values de cession de valeurs mobilières : – plus-values avant abattement			3VG 3UA
	– abattement			CADRE 3
	Plus-values immobilières			3VZ

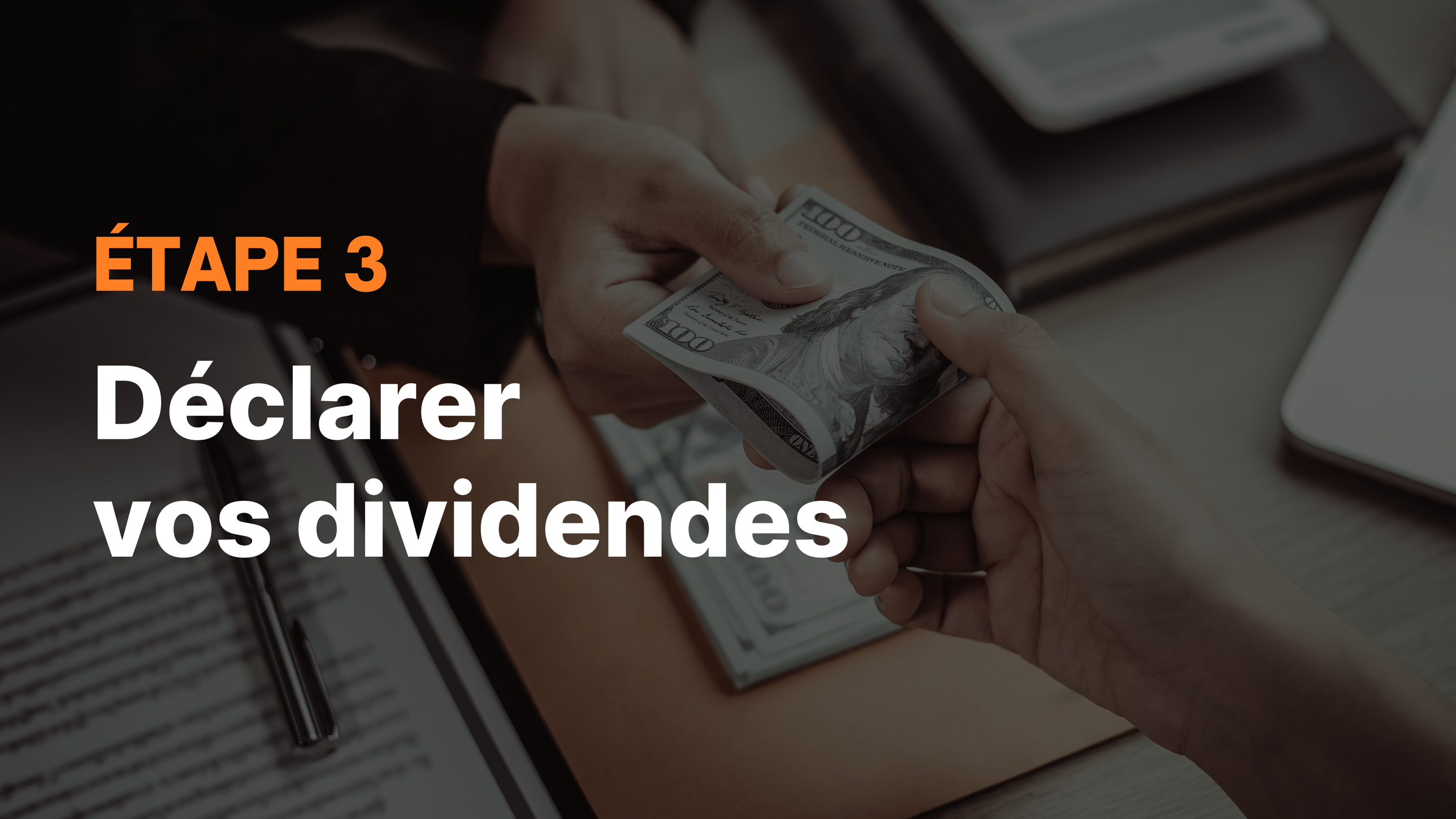

ÉTAPE 3

Déclarer vos dividendes

Une imposition en deux temps

Vos dividendes sont soumis à un acompte d'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux au moment de leur perception, avant d'être intégrés au revenu global.

01 Primo déclaration et acompte

Avant le 15 du mois suivant la perception, vous :

- Déclarez les dividendes perçus, à l'aide du formulaire 2778-DIV-SD
- Payez un acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,8%, sauf dispense (voir ci-dessous)
- Payez les prélèvements sociaux au taux de 17,2%

Si votre revenu fiscal de référence de l'année N-2 est inférieur à 50 000€ (ou 75 000€ en cas d'imposition commune), vous pouvez solliciter une dispense d'acompte d'IR. Celle-ci doit être adressée à l'administration fiscale au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la perception des dividendes (N-1) ou, par tolérance, au moment de la première perception. Elle doit être renouvelée chaque année.

02 Déclaration et paiement définitifs

L'année suivant la perception (N+1), vous déclarez l'intégralité des dividendes perçus au sein du formulaire 2047 et de votre déclaration générale.
Les modalités déclaratives diffèrent selon que le dividende a été versé par une société française ou étrangère, suivez le guide !

Dividendes versés par une société française

Simple. Basique.

Sur le formulaire 2047, ligne 260, "Revenus des actions et parts", indiquez le montant total des dividendes français perçus au cours de l'année civile précédente. Reportez ce montant en ligne 2DC du formulaire 2042.

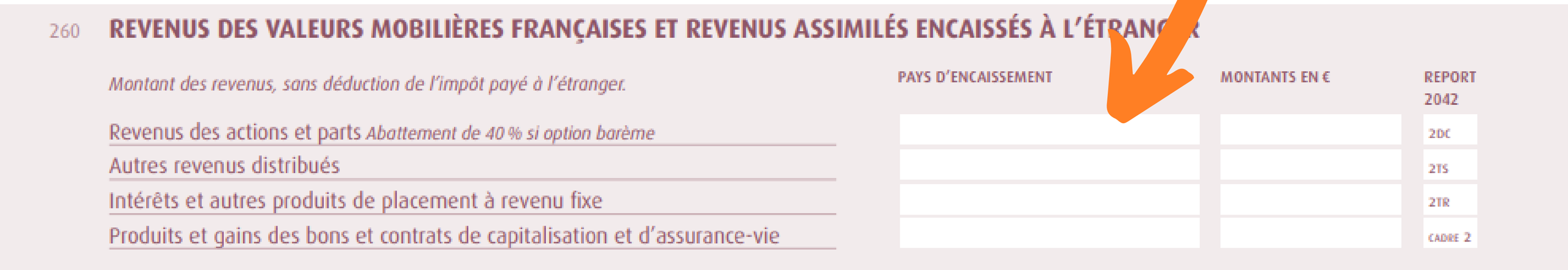

Ne payez pas deux fois l'IR et les prélèvements sociaux

Ne cherchez pas le mode d'emploi dans la notice explicative, il n'y est pas !

Formulaire 2047 - ligne 273
Formulaire 2042 - ligne 2CK

Indiquez ici le montant total acquitté l'année précédente à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, afin de le neutraliser.

Formulaire 2047 - ligne 272
Formulaire 2042 - ligne 2BH

Afin d'éviter la double imposition aux prélèvements sociaux, n'oubliez pas de reporter ici le montant total des dividendes perçus l'année précédente et déclarés à l'aide du formulaire 2778-DIV-SD.

Dividendes versés par une société étrangère

Crédit d'impôt et double imposition

Ces dividendes ont le plus souvent été soumis à l'impôt étranger lors de leur versement. Pour éviter une double imposition, vous devez donc, pour chaque dividende perçu, déclarer le montant de l'impôt étranger afin d'obtenir un crédit d'impôt qui sera imputable sur votre déclaration générale.

On vous explique tout sur la page suivante.

200 DIVIDENDES ET JETONS DE PRÉSENCE

REPORT 2042

201 Pays d'origine ou d'encaissement

202 Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger

203 Montant net encaissé + + + =

204 Taux applicable × × × ×

205 Résultat

206 Impôt supporté à l'étranger

207 Crédit d'impôt retenu + + + =

Si ligne 205 < ligne 206, retenir la ligne 205 ; si ligne 206 < ligne 205, retenir la ligne 206

Total à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu

208 Revenus crédit d'impôt inclus *total lignes 203 + 207*

Comment compléter le cadre 2 du formulaire 2047

Ligne 201 Indiquez, pour chaque dividende, le pays de la société émettrice

Ligne 203 Inscrivez le montant en euros du dividende perçu, net de l'impôt étranger prélevé

Ligne 204 Reportez le taux indiqué dans la notice (p. 5 et s.) pour le pays concerné
Exemple : 17,7% pour une société US ; 11,2% pour une société chinoise

Ligne 205 Calculez le produit des lignes 203 et 204

Ligne 206 Précisez le montant de l'impôt réellement payé

Ligne 207 Reportez ici le plus faible des montants entre la ligne 205 et la ligne 206.
C'est ce montant qui sera retenu pour le crédit d'impôt

- Reportez le total de la ligne 207 en ligne 70, colonne "impôt étranger retenu"
- Reportez ensuite le total obtenu ligne 70 sur le formulaire 2042C, ligne 8VL

Ligne 208 Indiquez la somme des lignes 203 et 207

- Reportez ce montant en lignes 221 et 222
- Reportez le montant de la ligne 222 sur le formulaire 2042, ligne 2DC

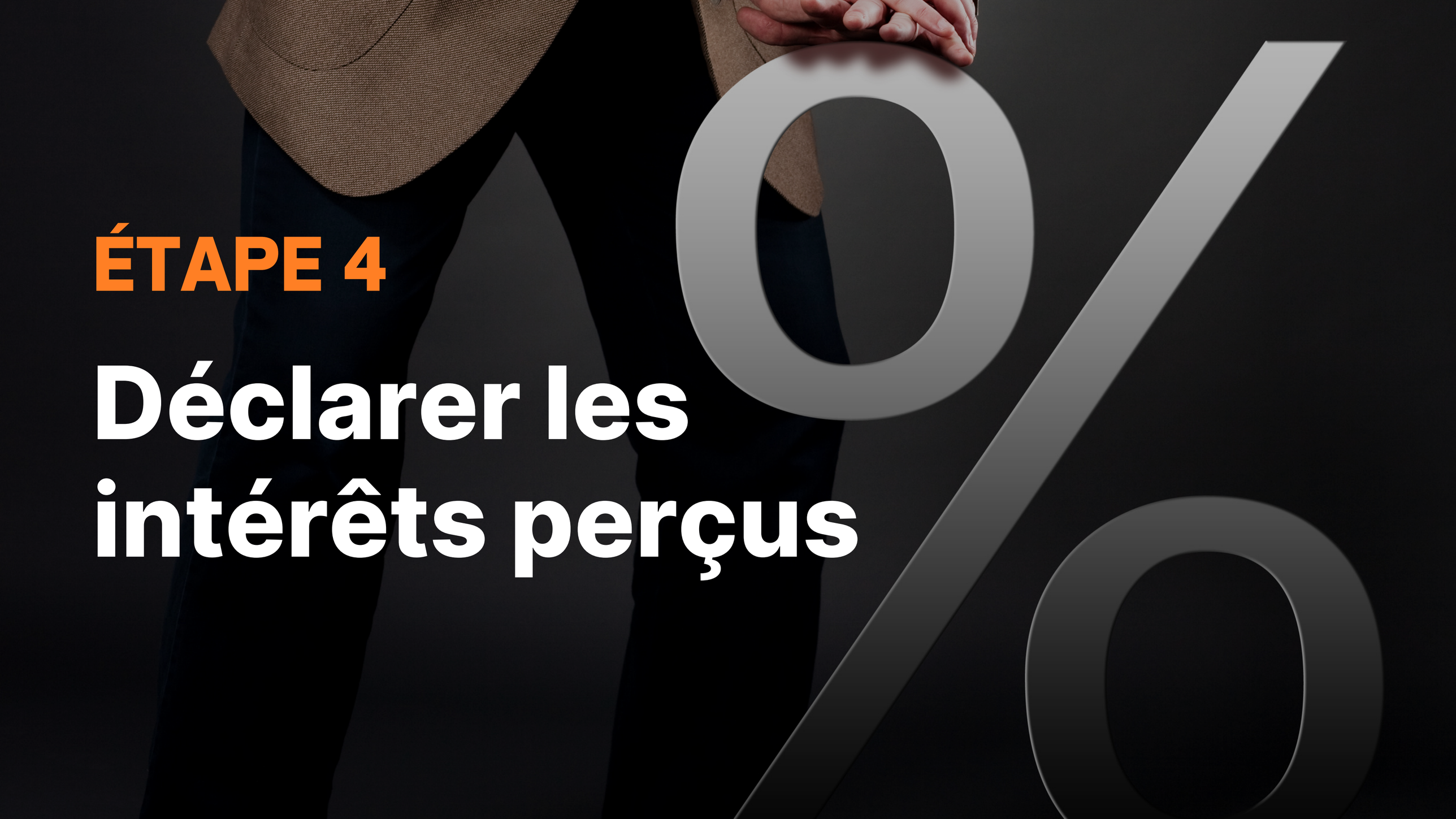

ÉTAPE 4

Déclarer les intérêts perçus

Une imposition en deux temps

Tout comme les dividendes, les intérêts font l'objet d'un acompte d'IR au moment de leur perception avant d'être intégrés à la déclaration générale des revenus l'année suivante.

01 Primo déclaration et acompte

Avant le 15 du mois suivant la perception, vous :

- Déclarez les intérêts perçus, à l'aide du formulaire 2778-DIV-SD
- Payez un acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,8%, sauf dispense (voir ci-dessous)
- Payez les prélèvements sociaux au taux de 17,2%

Si votre revenu fiscal de référence de l'année N-2 est inférieur à 25 000€ (ou 50 000€ en cas d'imposition commune), vous pouvez solliciter une dispense d'acompte d'IR. Celle-ci doit être adressée à l'administration fiscale au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la perception des intérêts (N-1) ou, par tolérance, au moment de la première perception. Elle doit être renouvelée chaque année.

02 Déclaration et paiement définitifs

L'année suivant la perception (N+1), vous déclarez l'intégralité des intérêts perçus au sein du formulaire 2047 et de votre déclaration générale.
Les modalités déclaratives diffèrent selon que l'intérêt a été versé par une société française ou étrangère, suivez le guide !

Intérêts versés par une société française

Simple. Basique.

Sur le formulaire 2047, ligne 260, "Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe", indiquez le montant total des intérêts français perçus au cours de l'année civile précédente.
Reportez ce montant en ligne 2TR du formulaire 2042.

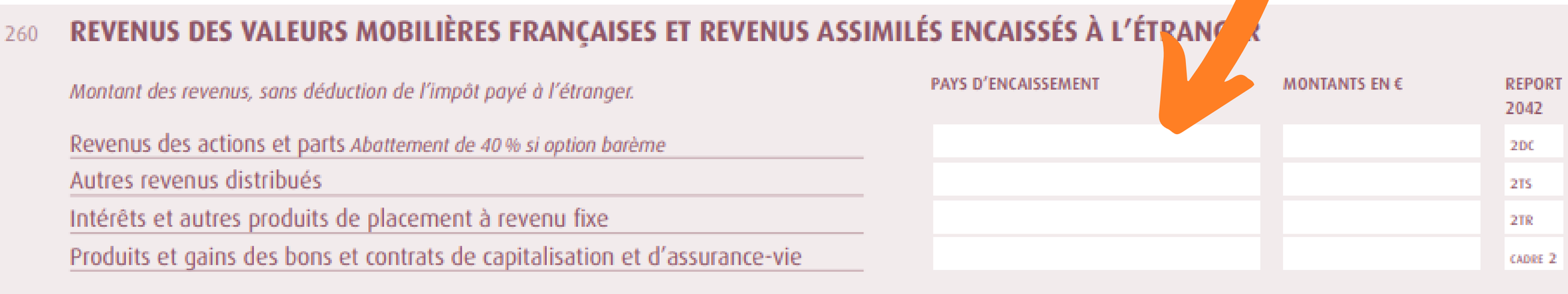

260 **REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES FRANÇAISES ET REVENUS ASSIMILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER**

Montant des revenus, sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.

	PAYS D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	REPORT 2042
Revenus des actions et parts *Abattement de 40 % si option barème*			2DC
Autres revenus distribués			2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe			2TR
Produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie			CADRE 2

Ne payez pas deux fois l'IR et les prélèvements sociaux

Ne cherchez pas le mode d'emploi dans la notice explicative, il n'y est pas !

Formulaire 2047 - ligne 273
Formulaire 2042 - ligne 2CK

Indiquez ici le montant total acquitté l'année précédente à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, afin de le neutraliser.

Formulaire 2047 - ligne 272
Formulaire 2042 - ligne 2BH

Afin d'éviter la double imposition aux prélèvements sociaux, n'oubliez pas de reporter ici le montant total des intérêts perçus l'année précédente et déclarés à l'aide du formulaire 2778-DIV-SD.

Intérêts versés par une société étrangère

Crédit d'impôt et double imposition

Ces intérêts ont le plus souvent été soumis à l'impôt étranger lors de leur versement. Pour éviter une double imposition, vous devez donc, pour chaque intérêt perçu, déclarer le montant de l'impôt étranger afin d'obtenir un crédit d'impôt qui sera imputable sur votre déclaration générale.

On vous explique tout sur la page suivante.

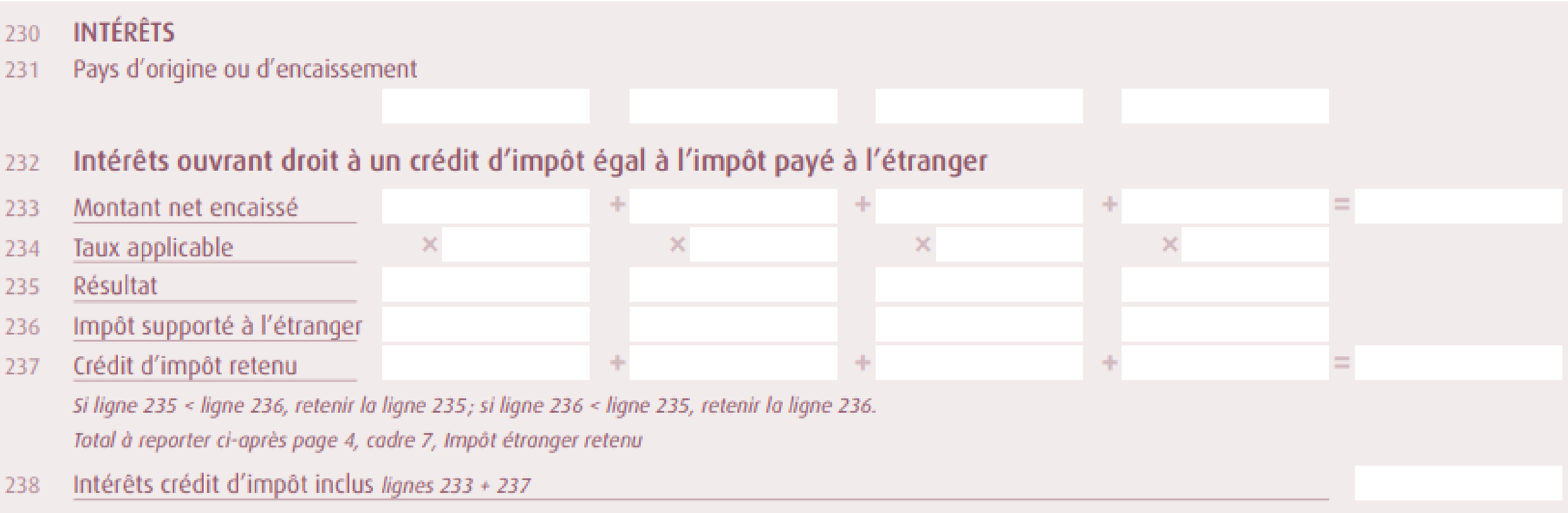

Comment compléter le cadre 2 du formulaire 2047

Ligne 231 Indiquez, pour chaque perception, le pays de la société émettrice

Ligne 233 Inscrivez le montant en euros des intérêts perçus, nets de l'impôt étranger prélevé

Ligne 234 Reportez le taux indiqué dans la notice (p. 5 et s.) pour le pays concerné
Exemple : 17,7% pour une société belge ; 11,2% pour une société chinoise

Ligne 235 Calculez le produit des lignes 233 et 234

Ligne 236 Précisez le montant de l'impôt réellement payé

Ligne 237 Reportez ici le plus faible des montants entre la ligne 235 et la ligne 236.
C'est ce montant qui sera retenu pour le crédit d'impôt

- Reportez le total de la ligne 237 en ligne 70, colonne "impôt étranger retenu"
- Reportez ensuite le total obtenu ligne 70 sur le formulaire 2042C, ligne 8VL

Ligne 238 Indiquez la somme des lignes 233 et 237

- Reportez ce montant en lignes 251 et 252
- Reportez le montant de la ligne 252 sur le formulaire 2042, ligne 2TR

Contactez-nous

Patrick REJAUNIER et Yves SANQUER
Responsables courtage
Service Client Zonebourse

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
au +33 (0)4 78 30 41 42

zonebourse